

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du 15 février 2017 à 20h30**  
**Compte rendu**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 février 2017 à la Mairie sur convocation en date du 09/02/2017 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

**Présents :** M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme ILAHA-ITEMA, Mme RIVAUD, Mme LAURENT

**Procuration :** Mme CHAULET à Mme MORANGE

**Ouverture de la séance à 20h30.**  
**Mme RIVAUD est désignée secrétaire de séance.**

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 19/12/2016. M. GERMOND dit qu'il a une déclaration à faire sur la verbalisation de ce PV car pour lui il y a des inexactitudes et des omissions. Cette déclaration sera jointe au PV de séance. Il précise que si le PV de séance n'est pas complété il ne le signera pas. M. PATAUD répond que chacun fait son compte rendu comme il veut. Une discussion s'ensuit sur ce que sont un compte-rendu et un PV de séance. Le compte rendu qui est un résumé du PV est le document qui est affiché sur les panneaux d'information. M. BLOND pense aussi que le PV de séance du 19/12/2016 est une synthèse compressée de ce qu'il a pu dire lors de la séance. M. BLOND passe au vote. M. PATAUD ne veut pas modifier le PV de séance. Le PV de séance du 19/12/16 n'est pas accepté en l'état par 10 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme LAURENT, M. GARREAU), 3 CONTRE (M. PATAUD, M. SALAGNAD, Mme ILAHA-ITEMA).

**Dossier 1 : Aménagement Ave Pasteur : choix de l'entreprise**

M. le Maire donne la parole à M. VARACHAUD qui fait part à l'Assemblée du rapport d'analyses des offres établi par Conseil Etudes Environnement de Cussac.

Trois entreprises ont déposé une offre : EUROVIA 232 706,60€ HT ; CMCTP 204 892,40€ HT, COLAS 274 288,15€ HT. L'estimation des travaux était de 226 230,50€ HT.

Après analyse des prix et des mémoires techniques, le cabinet CCE propose de retenir l'offre de l'entreprise CMCTP comme offre la mieux disante. M. VARACHAUD précise que des écarts considérables existent entre les entreprises et certains prix apparaissent un peu incohérents (installations de chantier). M. SALAGNAD précise que les trois entreprises ont obtenu la même note technique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer un marché avec CMCTP pour les travaux de l'Avenue Pasteur pour la somme de 204 892,40€ HT.

**Dossier 2 : Aménagement rue Sadi Carnot : Avenant N°1 contrat de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un réajustement du montant estimatif des travaux qui passent de 135 000€ HT à 145 000€ HT. Le taux de rémunération du maître d'œuvre est de 3,60%. Lors du marché initial, les honoraires provisoires étaient fixés à 135 000€ HT x 3,60% = 4 860,00€ HT.

Le montant de rémunération définitif s'établit comme suit : 145 000€ HT x 3,60% = 5 220€ HT soit un avenant de 360€ HT. M. PATAUD demande à quoi est due la différence de prix. M. BLOND dit que ça vient du choix des bordures de trottoirs qui seront en granit. M. VARACHAUD précise que c'est sur le conseil de Mme l'Architecte des Bâtiments de France. Cela représente 10 000€ HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte et vote l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Vincent de Saint-Junien pour un montant de 360€ HT.

**Dossier 3 : Aménagement Lotissement de la Borie : Maîtrise d'ouvrage SEHV**

M. le Maire dit qu'il est proposé à l'Assemblée de confier les études APS et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public au Syndicat Energies Haute-Vienne pour la desserte du lotissement de La Borie. Il précise que pour l'éclairage public le montant est estimé à 20 000€ TTC, la participation de la Commune est estimée à 12 500€ TTC soit une subvention du SEHV de 7 500€ ; pour la desserte en basse tension le montant est estimé à 22 500€ HT, la participation de la Commune étant de 75% du montant soit 16 875€ HT.

M. GARREAU demande si on aménage toute la parcelle. M. BLOND dit qu'on aménage « le triangle » de la parcelle et non la partie qui se trouve à l'arrière des constructions existantes. Mme MORANGE dit que cela pourra se faire à la suite. M. BLOND dit que ce n'est pas prévu dans l'immédiat car l'utilisation de ce terrain n'est pas déterminée et en particulier la surface des lots éventuels. Il précise que les réseaux sont prévus pour alimenter ce restant de parcelle mais sont en attente.

M. GARREAU propose d'y faire des maisons pour les personnes âgées. M. BLOND dit que c'est une option.

M. PATAUD demande à avoir plus de documentation sur les dossiers traités en réunions du conseil. Il demande à avoir à l'avenir l'ensemble de la documentation qui concerne les dossiers. M. BLOND dit que c'est envisageable. M. GARREAU

propose de projeter les documents en réunion au lieu de tout imprimer. M. BLOND dit que c'est aussi possible. Certains élus disent préférer les dossiers papier aux dossiers transmis par mail.

M. BLOND passe au vote. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de confier la maîtrise d'ouvrage au SEHV pour la desserte en éclairage public et en basse tension du lotissement de La Borie. M. VARACHAUD dit que ce dossier aurait peut-être dû passer en commission des travaux. M. BLOND dit que malgré tout il n'y pas d'autre choix que de passer par le SEHV. M. GERMOND reparle de la remarque de M. PATAUD et dit qu'on pourrait mettre tout en fichier dématérialisé, cela permet au moins de prendre connaissance des dossiers avant la réunion.

#### **Dossier 4 : Achat terrain à la SCI JULES IMMO: régularisation voie publique**

M. BLOND dit que suite à la séance du conseil municipal du 19/12/16, il a fait une proposition d'achat à la SCI JULES IMMO à 5€/m<sup>2</sup>. Après discussion M. POUGET accepte de vendre au prix de 7€/m<sup>2</sup>.

M. BLOND passe au vote. L'acquisition d'une partie de la parcelle C1678 d'environ 750 m<sup>2</sup> est approuvée par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PATAUD, M. GARREAU).

#### **Dossier 5 : Achat Bâtiments CHALARD**

M. le Maire rappelle la proposition de vente à la Commune par Mme Isabelle CHALARD de l'ensemble immobilier situé Avenue Pasteur et qui appartenait à ses parents. Au départ cette proposition était de 45 000€, puis 35 000€ et la dernière offre est de 25 000€ avec récupération par eux des bacs acier sur l'atelier. M. GARREAU demande quelle est la surface totale. Mme RUVEN répond 570 m<sup>2</sup> sur trois parcelles. M. PATAUD demande si quelqu'un a visité la maison qui a été construite vers 1953. Il dit que certaines personnes pensent que c'est dommage de démolir cette maison car elle a une histoire (siège du club de foot à une époque). M. GERMOND dit que si on ne démolit pas cela veut dire une nouvelle opération de rénovation immobilière à la charge de la Commune. M. GERMOND dit que le bâtiment est en mauvais état. M. SALAGNAD précise que même l'Architecte des Bâtiments de France autorise la démolition. M. BLOND dit qu'en regardant l'extérieur on voit que les murs sont lézardés.

M. GARREAU se demande si cela n'intéresserait pas un particulier pour ce prix-là. Il dit que d'autres bâtiments aussi délabrés se sont vendus et ont été rénovés dans le bourg. M. VARACHAUD dit que la démolition peut permettre d'agrandir l'Avenue Pasteur.

Le Maire passe au vote et propose d'acheter l'ensemble immobilier CHALARD pour 25 000€. Le Conseil Municipal accepte cet achat par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PATAUD, M. GARREAU).

#### **Dossier 6 : Création budget annexe Station-Service**

M. le Maire dit que la règle budgétaire pour ce programme est de créer un budget annexe. M. GERMOND précise que c'est un budget de service public et commercial (SPIC) et qu'il y a obligation de créer un budget annexe.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide la création du budget annexe Station-Service.

#### **Dossier 7 : Création budget annexe Lotissement de la Borie**

M. le Maire indique que l'aménagement du terrain de La Borie en fait un lotissement car il y aura vente de lots.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide la création du budget annexe du Lotissement de La Borie.

#### **Dossier 8 : Vente de bois d'égelage : tarif**

M. le Maire explique qu'il a fait couper et stocker le bois des arbres qui longeaient le mur du cimetière derrière Point Vert. Il propose de vendre ce bois au prix de 120€ la corde (4 m<sup>3</sup>) et 100€ pour les employés communaux.

M. GERMOND précise que la Communauté de Communes pratique le même prix.

A l'unanimité le Conseil Municipal fixe le prix de vente du bois d'égelage à 100€/la corde pour les employés communaux et à 120€/la corde pour les particuliers.

#### **Dossier 9 : Création poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

M. le Maire explique que M. CHAUPRADE peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe et propose à l'Assemblée de créer ce poste.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer ce poste.

#### **Dossier 10 : Contrat pour accroissement saisonnier d'activité Espaces Verts**

M. le Maire rappelle que chaque année la Commune recrute un agent pour le besoin saisonnier de la tonte. M. PATAUD demande s'il y aura un appel à candidatures. M. BLOND répond que oui.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer ce poste à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité au service des Espaces Verts.

### **Dossier 11 : Contrat pour accroissement occasionnel d'activité Expo céramique**

M. le Maire donne la parole à Mme MORANGE qui explique qu'il s'agit d'une artiste qui va intervenir à l'école pour des ateliers de céramique. Cette personne a proposé à la Commune d'organiser une exposition sur la céramique. Cette exposition se déroulerait à la Maison des Associations, du 9 mai au 30 juin.

Mme MORANGE annonce que certainement une nouvelle expo photos aura lieu cet été toujours à la Maison des Associations.

M. PATAUD demande s'il y aura un appel à candidatures. Mme MORANGE répond oui.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer ce poste à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité afin de tenir l'exposition sur la céramique.

#### **Questions diverses :**

- M. BLOND parle du programme de rénovation des WC à l'école primaire et des propositions de maître d'œuvres. Le dossier sera présenté lors de la prochaine séance.
- M. BLOND dit qu'il a rencontré un architecte pour les travaux sur les façades de l'ancienne gendarmerie et du foyer-club des personnes âgées.
- La prochaine séance aura lieu le 6 mars.
- M. GARREAU parle de l'avancement des travaux menés par le Conseil Municipal des Jeunes.

Fin de la séance à 21h40